

COMMUNE DE LA BREVINE

PLAN DES ZONES DE PROTECTION

DU CAPTAGE DU PUIS DE LA BREVINE

ECHELLE 1: 2000

1 Au nom du propriétaire des sources (SEVAB) Le Président <i>Ph. Schmid</i> Le Secrétaire <i>C. A. Giroud</i> Date 23 JAN. 1995		3 Au nom du Conseil Communal Le Président <i>A. Schmid</i> Le Secrétaire <i>C. A. Giroud</i> Date 13 FEV. 1995	
2 Auteur du plan UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL CENTRE D'HYDROGÉOLOGIE Date 24.01.95		5 Adopté le 27 AVR. 1995 Au nom du Conseil général Le Président <i>M. Lutz</i> Le Secrétaire <i>F. Matthey</i>	
4 Neuchâtel, le 28 FEV. 1995 Le Conseiller d'Etat chef du département de la Gestion du territoire <i>P. Lin</i>		7 Sanctionné par arrêté de ce jour Neuchâtel, le 13 DEC. 1995 Au nom du Conseil d'Etat Le Président <i>G. Lutz</i> Le Secrétaire <i>J. Lutz</i>	

- ZONE S1
- ZONE S2
- ZONE S2 A EFFICACITE LIMITEE
- ZONE S3

